

TEST D'ACCES A LA PREPARATION AU CONCOURS INTERNE D'INGENIEUR TERRITORIAL

16 octobre 2009

NOM	
PRENOM	
COLLECTIVITE	
SERVICE	
FONCTION OCCUPEE	
Intitulé exact du dernier diplôme acquis + année d'obtention	

Ce fascicule de test contient 3 séquences d'exercices pour mesurer vos capacités à :

- comprendre un texte, reformuler les idées et les mettre en perspective ;
- synthétiser ;
- cerner les enjeux de votre environnement professionnel.

Le nombre des points attribués est indiqué au début de chaque séquence.

L'objectif du test de positionnement :

- Le test doit nous permettre d'apprécier votre capacité à suivre une préparation au concours interne d'ingénieur territorial dans de bonnes conditions. Il va également nous aider à construire un parcours de formation adapté à vos besoins de formation.

***CE DOSSIER COMPORTE 10 PAGES
DUREE : 1H30***

TOTAL : **20**

Lire le texte suivant :

Document 1

L'aménagement de la zone de Pierrette : sur la route de la HQE

L'extension du concept de haute qualité environnementale du domaine des bâtiments au domaine de la voirie soulève de nombreuses réserves de la part des spécialistes.

Et pourtant, de nombreuses initiatives voient le jour. Parmi elles, l'exemple de la zone de la Pierrette à Sequedin, près de Lille.

Il existe un réel paradoxe entre le concept de haute qualité environnementale issu du domaine des bâtiments, et celui des projets de voirie : d'un côté, la voirie est le support de la circulation motorisée dont on ne cesse de dénoncer les nuisances (bruit, pollution de l'air, insécurité routière...), de l'autre, force est de constater une grande concordance entre les quatorze cibles de la HQE et les innovations récentes menées dans le domaine de la route. On peut citer les recherches engagées en matière de réutilisation des déblais de tranchée, le recyclage des enrobés ou des asphalte, mais également, le développement des enrobés drainants ou peu bruyants, et plus récemment celui des revêtements « *absorbant* » la pollution atmosphérique.

Plus encore, dans le cadre d'une opération globale d'aménagement, il serait artificiel de vouloir opposer la voirie et les autres projets de construction dont elle est le support. En d'autres termes, quel serait le sens de bâtiments labellisés HQE si le projet de voirie les accompagnant ne répondait pas à une même logique ? C'est de cette interrogation que le projet d'aménagement de la zone de la Pierrette (deux kilomètres de voirie environ) s'est progressivement construit.

(...)

Un bilan à venir

(...)

Si une évaluation globale est prévue à moyen terme (dans un délai de cinq ans environ pour tenir compte du développement végétal), un premier bilan intermédiaire semble s'imposer.

Le coût de ce projet dépasse largement celui d'une opération classique de voirie de dimension comparable. Pour autant, il doit être apprécié comme une compensation légitime des dégradations antérieures du site de la Pierrette. En se plaçant dans une logique d'investissement à long terme, on peut même affirmer que ce projet annonce et participe au réaménagement de la grande coulée verte de la Deûle, dans une logique de qualité paysagère et environnementale.

Frédéric Millet

Communauté urbaine de Lille

Techni.cités du 08/01/2006

Document 2

Haute qualité environnementale des bâtiments : comment la mettre en pratique ?

(...)L'exigence générale pour la qualité environnementale d'un bâtiment se décompose en 14 « cibles », organisées selon deux domaines : la maîtrise des impacts sur l'environnement extérieur, et la production d'un environnement intérieur sain et confortable.

Une hiérarchisation des priorités environnementales

Il était illusoire, pour des raisons techniques aussi bien que pour des raisons financières, d'exiger un haut niveau de performance environnementale pour l'ensemble de ces 14 cibles. Certains objectifs peuvent en effet se révéler contradictoires. La démarche HQE a donc été fondée sur une logique de hiérarchisation des exigences environnementales.

Schématiquement, le maître d'ouvrage choisit trois à quatre cibles, pour lesquelles la performance environnementale maximale sera recherchée.

Quatre ou cinq autres cibles sont retenues pour un traitement particulier (bonne performance environnementale), et les cibles restantes seront traitées d'une manière au minimum conforme à la réglementation et aux bonnes pratiques. Cette hiérarchisation des exigences environnementales est établie en amont de la conception du projet, en fonction du contexte dans lequel va s'inscrire le bâtiment, de sa destination, de toutes les caractéristiques propres au projet et des priorités du maître d'ouvrage. (...)

Un management d'opération original

La pierre angulaire de la démarche est la mise en œuvre d'un « système de management environnemental » de l'opération.

Ce SME ne bouleverse pas le processus habituel, il s'y intègre sous la forme d'une organisation rigoureuse et de procédures spécifiques. (...)

La mise en place de groupes de travail et d'instances de pilotage dont les missions sont clairement définies et font l'objet d'un échéancier, permettra de travailler dans la transversalité. (...)

La mise en application de la démarche

Au-delà des définitions et outils méthodologiques, il y a autant de manières différentes d'aborder la HQE que d'acteurs impliqués dans cette démarche. Le travail de hiérarchisation des cibles a priori ne fait par exemple pas l'objet d'un consensus absolu.

(...)

Fabienne Nedey, Techni.Cités 23/11.2004

Document 3

Les chantiers verts : leur conception

Les objectifs visés par la démarche

L'ouverture d'un chantier est toujours une atteinte à l'environnement puisqu'elle modifie l'existant en apportant des matériaux artificiels ou exogènes lorsqu'ils sont naturels. Cette atteinte se décline en trois axes :

- elle se traduit toujours pour les riverains par l'arrivée d'une foule de nuisances : embarras de circulation, difficultés de stationnement, salissure des routes puis des voitures, apports de bruits et enfin accroissement des risques d'accidents. Le lancement d'une démarche « chantiers verts » vise à réduire ces nuisances par un respect accru de l'environnement ;
- directement exposé aux nuisances liées à la pollution de l'environnement, le personnel employé sur le chantier subit le choix des matériaux effectué par l'encadrement avec parfois des conséquences dramatiques (asbestose due à l'amiante par exemple). Plus généralement, lorsque l'environnement est négligé, les conditions de travail deviennent pénibles ;
- une prise de conscience collective grandissante, sur la nécessité de ne plus mettre en œuvre des matériaux non recyclables, devrait nous conduire, dans les prochaines années, à n'utiliser que des matériaux entièrement admis dans une filière de tri sélectif ne produisant plus de déchets ultimes. Le législateur y travaille mais, au-delà de la contrainte, c'est l'appropriation par tous les acteurs qui pourrait assurer une véritable réussite à cette démarche.

Pour atteindre ces objectifs, la démarche « chantiers verts » s'appuie donc sur un certain nombre d'actions :

- réduire les nuisances ressenties par les usagers, extérieurs ou intérieurs au chantier ;
- prendre toutes les mesures nécessaires à la protection de l'environnement immédiat du chantier ;
- choisir les matériaux à mettre en œuvre en fonction de leur recyclabilité ultérieure ;
- prendre toutes mesures pour éviter les salissures inhérentes au chantier ;
- limiter au maximum les nuisances sonores.

(...)

L'intérêt d'une implication des Collectivités Territoriales

Entre des dispositions nationales qui s'imposent sous la forme réglementaire et des décisions individuelles de maîtres d'ouvrage public ou privé, les collectivités territoriales doivent être tout à la fois l'instrument régulateur et adaptateur de cette politique autant qu'un stimulateur qui en assurera la généralisation.

L'action des collectivités en ce domaine, parce qu'elles sont - offrir un partenariat aux maîtres d'ouvrage désireux d'initier un « chantier vert » ;

- relayer auprès des constructeurs la diffusion de la réglementation, base minimale des actions de protection environnementale ;
- inciter les maîtres d'ouvrage à construire, dans le respect de l'environnement, par l'octroi de subventions ou la mise à disposition de moyens (palissades de chantiers, nettoyage des rues, mise en place de plans de circulation provisoires) ;
- dissuader les contrevenants en sanctionnant (chantiers mal tenus, salissure des voies publiques, encombrement des chaussées, bruits supérieurs aux seuils tolérés, etc.) ;

- aider les maîtres d'ouvrage dans leurs actions de communication.
L'échelon communal ou intercommunal est incontournable pour ce type d'action car il rassemble à la fois l'intérêt public, l'autorité locale, le choix d'une politique et les moyens nécessaires à sa mise en œuvre.
(...)

Fiches pratiques N° 58, Techni.Cités avril 2002

**SEQUENCE 1 : COMPREHENSION DE TEXTE, REFORMULATION
ET MISE EN PERSPECTIVE
(12 POINTS)**

1- Résumer le document 2 en 4 à 5 phrases, en reformulant (5 points) :

2- Expliquer dans son contexte le terme de « management environnemental » (Document 2) (3 points):

3- En quoi certains objectifs de l'approche HQE peuvent-ils se contredire entre eux ? Rédigez une réponse en vous basant sur la lecture des textes et sur votre expérience personnelle et professionnelle (4 points)

SEQUENCE 2 : SYNTHESE (8 POINTS)

En utilisant exclusivement les trois documents proposés, rédiger une mini-synthèse sur une page présentant de manière très concise les enjeux d'une prise en compte de l'environnement dans les différentes étapes et aspect d'un projet d'aménagement ou de construction et les facteurs de réussite incontournables dans la conception et la conduite d'un tel projet.

**INDICATIONS DE CORRECTIONS DU TEST D'ACCES A LA
PREPARATION AU CONCOURS INTERNE
D'INGENIEUR TERRITORIAL
16 OCTOBRE 2009**

Le test d'accès à la préparation au concours d'ingénieur territorial interne est à la fois un test de pré requis et un test de positionnement. Il doit permettre d'accueillir en formation les agents détenteurs d'un niveau minimum de compétences écrites.

Pour les agents non admis, il doit permettre de connaître les besoins de formation en amont d'une préparation au concours.

**SEQUENCE 1 : COMPREHENSION DE TEXTE, REFORMULATION
ET MISE EN PERSPECTIVE
(12 POINTS)**

Retirer 1 point si les réponses comportent plus de 5 fautes d'orthographe, de grammaire ou de syntaxe.

1- Résumer le document 2 en 4 à 5 phrases, en reformulant (5 points) :

A l'appréciation du correcteur. Pour obtenir 5 points, le candidat devra trouver l'équilibre entre l'exhaustivité et la synthèse, il ne devra pas rédiger de phrases trop longues ni de phrases trop générales et insuffisamment informatives.

Proposition de corrigé

L'approche HQE dans le bâti a établi une liste de 14 domaines cibles de la qualité de l'environnement pour lesquels le respect de critères précis devra être observé. 4 à 5 de ces 14 domaines devront faire l'objet d'un traitement optimum, 4 à 5 autres cibles devront justifier d'un degré de performance satisfaisant et les cibles restantes devront à minima se conformer aux critères en vigueur.

Il s'agira donc pour le maître d'ouvrage de procéder à une véritable hiérarchisation d'objectifs environnementaux. Tout le succès d'une telle entreprise reposera sur un délicat arbitrage consensuel qui ne pourra se faire qu'en partenariat avec tous les acteurs impliqués, certaines cibles étant en opposition avec d'autres.

2- Expliquer dans son contexte le terme de « management

environnemental » (Document 2) (3 points):

A l'appréciation du correcteur. Le candidat devra éviter des propos trop généraux insuffisamment informatifs type « c'est le management de l'environnement ou pour l'environnement »...

Pour obtenir 3 points, le candidat devra expliquer, comme cela est spécifié dans le document 2, que le management environnemental est une forme de management de projet intégrant la préoccupation environnementale autour des 14 cibles de la HQE. Il devra souligner, en outre, que cette approche vient, non pas remplacer, mais s'ajouter au management par projet pré-existant, ce dernier devant intégrer les objectifs, indicateurs et procédures propres à la démarche HQE à sa méthodologie.

3- En quoi certains objectifs de l'approche HQE peuvent-ils se contredire entre eux ? Rédigez une réponse en vous basant sur la lecture des textes et sur votre expérience personnelle et professionnelle (4 points)

A l'appréciation du correcteur.

L'essentiel de la réponse doit reposer sur le problème de l'arbitrage et des acteurs, dont les priorités seront au moins différentes, voire, dans certains cas, contradictoires. Si l'on considère simplement les deux axes des 14 cibles, ils peuvent traduire autant d'occasions d'antagonismes. Une pondération des objectifs ciblant l'impact sur l'environnement extérieur va minorer les objectifs de production d'un environnement intérieur sain et confortable. De même, si ces exigences sont étendues à la voirie autour du chantier, le nombre des acteurs impliqués et des intérêts divergents va augmenter et complexifier le problème.

SEQUENCE 2 : SYNTHESE (8 POINTS)

En utilisant exclusivement les trois documents proposés, rédiger une mini-synthèse sur une page présentant de manière très concise les enjeux d'une prise en compte de l'environnement dans les différentes étapes et aspect d'un projet d'aménagement ou de construction et les facteurs de réussite incontournables dans la conception et la conduite d'un tel projet.

Retirer 1 point si les réponses comportent plus de 5 fautes d'orthographe, de grammaire ou de syntaxe.

A l'appréciation du correcteur.

Pour obtenir 8 points, le candidat devra fournir une réponse d'une page équilibrée autour des deux parties que sont I les enjeux et II les préconisations. Sa capacité à synthétiser, à exploiter les documents 1 et 3 et non à se contenter du 2 sera valorisée. Une réponse peu informative, insuffisamment structurée, trop basique obtiendra moins de 4 points.

Sur les enjeux, un bref rappel devra être effectué sur l'objectif de respect de l'environnement, de lutte contre les nuisances et sur les nombreux et différents acteurs concernés par cet objectif : constructeurs, utilisateurs actuels, futurs utilisateurs, Collectivités locales ainsi que les nombreux domaines que cette préoccupation recouvre : environnement extérieur, intérieur, voirie, chantier...

Cela lui permettra d'aménager la transition vers la partie II qui appelle une réponse globale de management de projet impliquant la prise en compte, voire la consultation des différents protagonistes.

Plus spécifiquement, la méthodologie à préconiser est celle d'un management de projet par objectifs, la mise en place d'équipes de travail projet et de procédures consultatives par étapes permettant des échanges et donc une sensibilisation entre acteurs impliqués. Ces consultations devront se situer en amont de la définition des priorités, outils, indicateurs et procédures.